

Règlement de Participation au Concours

Formation aux Premiers Secours en Santé Mentale

SISM 2024

Dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (se déroulant du 7 au 20 octobre 2024), Be-Up Développement organise un concours pour sélectionner 12 jeunes, âgés de 18 à 26 ans, à qui nous offrirons une formation aux premiers secours en santé mentale.

Cette formation se tiendra les 9 et 10 novembre au sein des locaux de notre partenaire l'ISPN situé au Grand Quevilly à côté de Rouen.



PSSM c'est avant tout une remarquable aventure collective autour d'une idée simple et puissante : donner à toute personne les moyens d'agir à bon escient pour venir en aide à une autre personne qui rencontre un problème de santé mentale. C'est l'idée que la santé mentale est l'affaire de tous et que chacun, à son niveau, peut agir.

Parole d'instructeur PSSM France

L'objectif de ce concours est de promouvoir cette formation citoyenne.

Article 1 : Conditions de participation

1. Le concours est ouvert à toute personne âgée de 18 à 26 ans.
2. La participation est individuelle.
3. Les candidats doivent soumettre une présentation motivant leur intérêt pour la formation sous l'une des formes suivantes :
 - **Écrit** : 1 page maximum (environ 500 mots).
 - **Vocal** : 2 minutes maximum.
 - **Vidéo** : 2 minutes maximum.

Article 2 : Modalités de candidature

1. Les candidatures doivent être envoyées par e-mail à l'adresse suivante : contact@be-up-developpement.com, avant le **17 octobre 2024 minuit**.
2. Le sujet de l'e-mail doit inclure : « Candidature - Premiers Secours en Santé Mentale - [Nom Prénom] ».
3. Les fichiers soumis doivent respecter les formats suivants :
 - **Écrit** : format PDF ou Word.
 - **Vocal** : format MP3 ou WAV.
 - **Vidéo** : format MP4 ou MOV.
4. Chaque candidat doit inclure dans son e-mail ses **coordonnées complètes** (nom, prénom, âge, adresse postale et numéro de téléphone).

Article 3 : Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées par un jury composé des partenaires de l'événement. Le jury tiendra compte des critères suivants :

1. **Motivation** : l'authenticité et l'engagement du candidat dans son envie de suivre la formation.
2. **Clarté** : la capacité à exprimer clairement son intérêt et ses attentes.
3. **Originalité** : la créativité dans la présentation de la candidature.

Article 4 : Sélection des gagnants

1. Le jury se réunira le **25 octobre 2024** pour sélectionner les 12 candidats dont les présentations auront été jugées les plus convaincantes.
2. Les résultats seront communiqués aux gagnants par e-mail et/ou téléphone au plus tard le **28 octobre 2024**.

Article 5 : Engagement des lauréats

1. Les lauréats s'engagent à participer à l'intégralité de la formation aux premiers secours en santé mentale, qui se déroulera les **9 et 10 novembre 2024 de 9h à 17h**.
2. En cas d'empêchement, les lauréats doivent prévenir les organisateurs dans les plus brefs délais afin de permettre à un autre candidat d'être sélectionné.

Article 6 : Utilisation des candidatures

1. En participant, les candidats acceptent que leur présentation puisse être diffusée dans le cadre de la promotion de l'événement, sous réserve de leur accord préalable.
2. Les données personnelles collectées dans le cadre de ce concours seront utilisées uniquement pour la gestion des candidatures et ne seront pas communiquées à des tiers.

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.